



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-086-2023-03

PUBLIÉ LE 31 MARS 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2023-03-31-00001 - Décision n° 2023-048 du 31 mars 2023 relative à l'unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers (5 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-03-31-00001

Décision n° 2023-048 du 31 mars 2023
relative à l'unité régionale d'appui et de
contrôle des grands chantiers

**Décision n° 2023-048 du 31 mars 2023
relative à l'unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France,

Vu les articles R. 8122-6 et R. 8122-9 du code du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

DECIDE :

Article 1^{er} – Localisation de l'unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers

L'URACGC est composée de 9 sections localisées 21 rue Madeleine Vionnet à Aubervilliers.

Article 2 – Compétence des agents de contrôle

Chaque section de l'URACGC a compétence pour le contrôle de chantiers et de toutes les activités de toute nature exercée en leur sein (livraisons, nettoyage, par exemple).

Les agents de contrôle exercent une compétence régionale sur les chantiers de la section sur laquelle ils sont affectés, et peuvent intervenir sur les chantiers des autres sections de l'URACGC en tant que de besoin.

Article 3 – Délimitation des sections

La délimitation des 9 sections de l'URACGC est fixée comme suit :

Section 1

Chantiers de prolongation de la ligne de métro 14 Sud et chantier de jonction à la ligne en service.
Chantiers de construction de la ligne de métro 18.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- ZAC Ecoquartier fluvial -Lots immobiliers - Ile Saint Denis - (93)
- Chantiers de viabilisation, de VRD et d'aménagement des espaces publics de la ZAC Ecoquartier fluvial - Ile Saint Denis - (93)
- Passerelle de franchissement du bras principal de la Seine entre l'Ecoquartier fluvial - Ile-Saint-Denis - (93) et le quartier Universeine du Village des Athlètes - Saint Denis - (93)
- Réhabilitation du complexe sportif de l'Île des Vannes - Ile Saint Denis - (93)
- Rénovation et aménagement des berges du stade nautique d'Ile de France – Vaires sur Marne (77)

Section 2

Chantiers de construction de la ligne de métro 15 Ouest.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Chantiers de préparation, de viabilisation, de VRD et d'aménagement du terrain de la Plaine Saulnier – Saint Denis - (93)
- Chantiers de construction du Centre Aquatique Olympique (CAO) et du franchissement de l'autoroute A1 - Saint Denis - (93)
- Modernisation du Stade De France (travaux complémentaires) - Saint Denis - (93)
- Rénovation du stade annexe aux abords du Stade De France - Saint Denis - (93)

Section 3

Chantiers de construction de la ligne de métro 15 Sud –tronçon 2 (de Noisy-Champ à Villejuif Louis Aragon exclue).

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Rénovation et restructuration du Grand Palais – Paris 8^{ème}
- Rénovation et extension du Gymnase Guy Moquet - Aubervilliers - (93)
- Rénovation du complexe sportif Bertrand Dauvin - Paris 18^{ème}
- Rénovation du gymnase du complexe sportif Max Rousié - Paris 17^{ème}
- Réaménagement du Palais des Sports de Saint-Denis - (93)

Section 4

Chantiers de construction de la ligne de métro 15 Sud –tronçon 3 (de Villejuif Louis Aragon inclus à Pont de Sèvres).

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Village des Athlètes - Lots Immobiliers Secteurs D et E - Saint Ouen - (93)
- Village des Athlètes - Lots E4b – Résidence pour étudiants - Saint Ouen - (93)
- Liaison enterrée sur la rue F. de Pressensé - SUPMECA - Saint Ouen- (93)
- Rénovation et extension du Gymnase Pablo Neruda - Saint Ouen - (93)
- Groupe scolaire - Saint Ouen - (93)
- Roland Garros - Court Suzanne Lenglen - Paris 16^{ème}
- Stade Pierre de Coubertin - Paris 16^{ème}

Section 5

Chantiers de construction de la ligne de métro 16.

Chantier de jonction de la ligne de métro 14 Nord entre les gares de Saint Denis Pleyel et Mairie de Saint Ouen.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Village des Médias - Lots immobiliers A, B et C - Secteur sud de l'Aire des vents - Dugny - (93)
- Groupe scolaire - Secteur sud de l'Aire des vents - Dugny - (93)
- Crèche - Secteur sud de l'Aire des vents - Dugny - (93)
- Gymnase de Dugny- Secteur sud de l'Aire des vents - Dugny - (93)
- Chantiers de préparation des terrains, de viabilisation, de VRD et d'aménagement des espaces publics de la ZAC Cluster des Médias sur Dugny (93) et Le Bourget (93) sous maîtrise d'ouvrage SOLIDEO
- Chantiers du Terrain des Essences - La Courneuve - (93)
- Piscine de Marville - La Courneuve - (93)
- Terrains de rugby de la plaine Marville – Saint Denis – (93)

Section 6

Chantiers de construction de la ligne de métro 17 (de la gare du Bourget RER exclue jusqu'au terminus au Mesnil-Amelot).

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Village des Athlètes - Universeine - Lots immobiliers Secteurs A et B - Places haute et olympique - Saint Denis - (93)
- Chantiers de préparation des terrains, de viabilisation, de VRD, d'aménagement des espaces publics et d'inter-chantiers de la ZAC Village Olympique et Paralympique sur Saint Denis (93) et Saint Ouen (93) sous maîtrise d'ouvrage SOLIDEO
- Aménagements des berges de la Seine - Saint Denis - Saint Ouen (93)
- Reconstruction de 5 logements de fonction du Collège Dora Maar - Saint Denis (93)
- Construction de la centrale de géothermie - Saint Denis - (93)
- Base mutualisée au profit de la préfecture de police de Paris - Saint Denis - (93)
- Réaménagement du Complexe sportif Auguste Delaune - Saint Denis - (93)

Section 7

Chantiers de prolongation de la ligne E du RER (Eole) et chantier de jonction à la ligne en service.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Chantier de construction de l'Aréna Porte de la Chapelle - Paris 18^{ème}
- Réaménagement du site de la colline d'Elancourt (78).
- Réhabilitation du Stade départemental Yves-du-Manoir - Colombes - (92)
- Réhabilitation et extension de la piscine de Colombes (92)

Section 8

Chantiers de prolongation de la ligne de métro 11 et chantier de jonction à la ligne en service.

Chantiers de construction de la ligne de métro 15 Est.

Chantiers suivants menés dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- Village des Médias - Lots immobiliers D - Secteur Plateau - Dugny - (93)
- Démantèlement de l'usine CHIMIREC et aménagements secteur La Comète - Dugny - (93)

- Passerelle de franchissement autoroute A1 – Dugny- Le Bourget - (93)
- Opérations sur le Parc des Sports du Bourget (gymnase, tennis, boulodrome) hormis la construction de la nouvelle piscine du Bourget (93)
- Démolition et reconstruction du groupe scolaire du Bourget (93)
- Centre Aquatique du Fort d'Aubervilliers (93)
- Rénovation du gymnase du centre sportif des Poissonniers - Paris 18^{ème}
- Rénovation de la Piscine Georges Vallerey - Paris 20^{ème}
- Rénovation de la Piscine Maurice THOREZ – Montreuil (93)

Section 9

Chantiers de construction de la ligne Charles de Gaulle Express.

Chantier suivant mené dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- équipement sportif inclusif PRISME - Bobigny - (93)

Article 4 – Nomination du responsable

Monsieur Thierry JOURNET, directeur adjoint du travail, est nommé responsable de l'URACGC.

Article 5 – Affectation des agents de contrôle

Sont affectés dans les sections de l'URACGC les agents de contrôle suivants :

Section 1 : Monsieur Pierre DUQUOC, inspecteur du travail.

Section 2 : poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Guillaume FERREUX FAGNO, inspecteur du travail.

Section 3 : Madame Juliette CHANTECAILLE, inspectrice du travail.

Section 4 : Madame Florence KERÉZÉON, inspectrice du travail.

Section 5 : Monsieur Cyril LATOUR, inspecteur du travail.

Section 6 : Monsieur Olivier PISSEMBON, inspecteur du travail.

Section 7: Monsieur Guillaume FERREUX FAGNO, inspecteur du travail.

Section 8 : Monsieur Abdanacer SOUADJI, inspecteur du travail.

Section 9 : Monsieur Thierry JOURNET, directeur adjoint du travail

Article 6 – Organisation de l'intérim

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par un autre agent de contrôle affecté au sein de l'URACGC.

Article 7 – Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Article 8

La décision n° 2022-127 du 1^{er} septembre 2022 relative à l'unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers est abrogée.

Article 9

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 31 mars 2023

Le directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France,



Gaëtan RUDANT